

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
COMITÉ CONSULTATIF POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES (M-12)  
MANDAT (deuxième version)**

---

## **1. CONTEXTE**

Dans le cadre d'*Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* (avril 2014), le Ministère a défini quatre objectifs en matière d'éducation : atteindre l'excellence, assurer l'équité, promouvoir le bien-être et rehausser la confiance du public.

Comme le précise la vision renouvelée, pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de promotion du bien-être, l'Ontario :

- collaborera avec ses partenaires pour mettre au jour les facteurs qui favorisent le bien-être des apprenants, puis adoptera des moyens de mesurer ces facteurs.

Le ministère de l'Éducation a publié un document de discussion sur la Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire (mai 2016) dans le but de concentrer ses efforts à l'interne et de collaborer avec ses partenaires du secteur de l'éducation en ce qui concerne les moyens à prendre pour appuyer les initiatives liées au bien-être. Dans ce document, le Ministère propose une définition pratique de ce qu'est le bien-être, sous l'angle de l'éducation :

*Le bien-être est l'image positive de soi, l'état d'esprit et le sentiment d'appartenance que nous avons lorsque nos besoins en matière de développement cognitif, émotionnel, social et physique sont satisfaits.*

*Il est possible de le favoriser grâce à l'équité et au respect des différentes identités et des forces de toutes et de tous.*

*Dans le contexte des programmes de la petite enfance et dans les milieux scolaires, soutenir le bien-être consiste à aider les enfants et les élèves à être plus résilients, pour leur permettre de faire des choix sains qui favoriseront leur apprentissage et leur rendement actuels et futurs.*

(Adapté du Cadre pour l'efficacité des écoles de 2013)

### **Rôle du ministère de l'Éducation dans la promotion du bien-être**

Le ministère de l'Éducation a un rôle unique à jouer entre les partenaires provinciaux, car il prend en charge les étapes importantes des années de formation d'un enfant et peut continuer à fournir un soutien à l'âge adulte. Lorsque les écoles offrent un environnement sûr, les élèves ont une vision plus positive de leur sécurité et de leur bien-être sur les plans affectif et physique.

Dans les réseaux de la petite enfance et de l'éducation de l'Ontario, promouvoir le bien-être consiste à favoriser l'existence de milieux d'apprentissage qui alimentent chez les apprenants un esprit positif et une image favorable de soi, grâce à une approche globale axée sur le développement cognitif, émotionnel, social et physique.

De cette façon, les réseaux aideront les apprenants à acquérir les connaissances, les aptitudes et les perspectives qui leur permettront de devenir des citoyens épanouis dans leur vie personnelle, productifs sur le plan économique et engagés dans leur milieu.

Pour atteindre cet objectif, il faut offrir une expérience d'apprentissage authentique et efficace, adaptée aux besoins individuels, à l'intérieur de milieux sains, sûrs, accueillants, bienveillants et inclusifs, tout en intégrant les perspectives des communautés autochtones et francophones.

## **2. COMPOSITION DU COMITÉ**

Le comité consultatif sera composé de 25 à 30 membres, dont deux coprésidents nommés par le Ministère, qui apporteront leur expertise théorique ou pratique dans différents domaines comme les arts, le développement du capital humain, la santé et le bien-être physique, la santé mentale à l'école, la psychiatrie et la neuroscience du comportement, la mesure et l'évaluation, le soutien des nouveaux arrivants et la prise en charge des enfants et des jeunes. Le point de vue des communautés autochtones et francophones y sera représenté et des jeunes y siégeront également.

## **3. OBJET**

Le Comité consultatif pour le bien-être des élèves fournira de l'expertise et des conseils concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre provincial pour le bien-être des élèves (M-12), qui comprendra les éléments suivants :

- une compréhension et une définition communes du bien-être dans le contexte du système d'éducation de l'Ontario;
- une stratégie pour déterminer les mesures et les indicateurs du bien-être des élèves (M-12);
- une stratégie pour mettre en œuvre des mesures et des indicateurs du bien-être dans les écoles de l'Ontario, y compris les processus de collecte.

En accomplissant ce travail, le Comité gardera en tête les besoins concernant :

- la concertation entre les principaux secteurs de politiques et de programmes, au sein du Ministère et, de façon plus générale, avec d'autres ministères;
- les différentes perspectives et l'harmonisation avec le travail accompli par les principaux secteurs externes et partenaires communautaires;
- la détermination de stratégies de partage des connaissances à l'échelle du secteur de l'éducation et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures et des indicateurs de bien-être;
- la valeur des expériences vécues touchant au bien-être des élèves.

## **5. MANDAT**

Il s'agit d'un mandat de deux ans, de septembre 2016 à septembre 2018.

Le comité consultatif se réunira environ quatre fois par année. D'autres réunions pourront avoir lieu à la demande des membres ou selon les besoins du Ministère.

## **6. RÉUNIONS**

Les réunions du Comité consultatif pour le bien-être des élèves se dérouleront en anglais et en personne, à Toronto, et les membres pourront y assister par téléconférence. Le matériel et l'information fournis aux réunions sont considérés comme confidentiels et ne doivent pas être distribués au public ni publiés, sauf indication contraire du Ministère.

Des représentants des principaux secteurs de politiques et de programmes du Ministère assisteront aux réunions.

## **7. SOUTIEN**

Les frais de déplacement de tous les membres du comité consultatif seront remboursés conformément aux lignes directrices de la fonction publique de l'Ontario sur les déplacements.

Le ministère de l'Éducation assurera un soutien administratif, notamment la gestion du calendrier des réunions, la préparation et la distribution des documents relatifs aux réunions, ainsi que le suivi des orientations et des engagements découlant des réunions.

Sous-ministre adjointe parrainant le comité consultatif :

Denise Dwyer  
Sous-ministre adjointe  
Division du leadership et du milieu d'apprentissage  
Courriel : [Denise.Dwyer@ontario.ca](mailto:Denise.Dwyer@ontario.ca)

Personne-ressource du Ministère pour le programme :

Eileen Silver  
Directrice intérimaire  
Direction de la sécurité dans les écoles et du bien-être des élèves  
Division du leadership et du milieu d'apprentissage  
Courriel : [Eileen.Silver@ontario.ca](mailto:Eileen.Silver@ontario.ca)  
Tél. : 416 325-7645

## 8. COMMUNICATION

Toute communication, y compris les relations avec les médias, fera l'objet d'une approbation et sera coordonnée par les personnes-ressources suivantes du ministère de l'Éducation :

Shazia Vlahos  
Conseillère principale en  
communications  
Bureau du ministre  
Courriel : [Shazia.Vlahos@ontario.ca](mailto:Shazia.Vlahos@ontario.ca)  
Tél. : 416 325-0122

Heather Irwin  
Coordonnatrice principale des relations  
avec les médias  
Unité des relations avec les médias et de  
la gestion des questions d'intérêt  
Direction des communications  
Courriel : [Heather.Irwin@ontario.ca](mailto:Heather.Irwin@ontario.ca)  
Tél. : 416 325-2454